

CHARTE DES EXPOSANTS
Marché textile
Salle d'animation – Place des Filles Michaud – 42510 Bussières
Du 8 au 10 novembre 2024

Le Musée du tissage et de la soierie de Bussières et le Musée de la cravate et du textile de Panissières organisent la 4^e édition d'un événement autour du textile : les 48h de la création textile, en terre de tisseurs.

Durant le week-end, se tiendront un marché textile, un concours de création, un défilé-spectacle, des animations/expositions, des visites d'entreprises.

Le marché textile sera ouvert comme suit :
Vendredi 8 novembre de 14h à 21h
Samedi 9 et dimanche 10 novembre de 10h à 18h

1. SÉLECTION DES EXPOSANTS

La sélection des candidats à l'admission s'opère dans la limite des places disponibles en application des critères suivants :

- production locale ou régionale
- engagement du « made in France »
- engagement à ne présenter que des tissus de qualité
- engagement à respecter scrupuleusement les lois et principes protecteurs de la propriété industrielle
- engagement à ne pas pratiquer de dumping

La décision d'admission est prise par la Commission d'organisation constituée de membres des deux musées.

Chaque exposant doit envoyer un document de présentation de ses produits accompagnés de 3 ou 4 photos avec la fiche d'inscription complétée.

2. DESCRIPTION DES STANDS

- Un module mesure 2 m de large par 2 m de profondeur. Chaque participant pouvant réserver le nombre de modules souhaités.
- Pour chaque stand, l'organisation peut fournir des tables d'une longueur de 2 m, ainsi que des chaises. Des grilles ou paravents peuvent être installés sur demande, sous réserve de disponibilité.
- Le reste du matériel d'exposition est à fournir par l'exposant.
- La salle dispose d'un éclairage général. Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu par l'organisation. Les exposants souhaitant éclairer leur stand plus intensément ou d'une façon précise pourront se brancher sur le réseau de l'atelier. A leur charge de prévoir le matériel nécessaire (multiprises, rallonges et luminaires).
- Les stands ne sont pas sonorisés et ne doivent pas l'être par l'exposant.
- Les organisateurs souhaitent valoriser les démonstrations de savoir-faire. Si vous êtes en mesure d'en proposer, merci de l'indiquer sur le formulaire d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les démonstrations. En contrepartie, une surface supplémentaire sera offerte dans la limite des disponibilités.

3. TARIF ET RÉSERVATION

Un module de 2m par 2m est loué au tarif de 150€ pour les vendeurs de tissus et 80€ pour les artisans créateurs, à multiplier par le nombre de modules.

La réservation est validée à réception du paiement du montant total de la location. La clôture des demandes de réservation de stands est fixée au 31 juillet 2024.

Le règlement est à envoyer au Musée du Tissage et de la Soierie, 125 Place Vaucanson, 42510 BUSSIÈRES.

A réception du règlement, l'organisateur enverra un reçu à chaque participant.

4. INSTALLATION ET PRÉSENTATION DU STAND

- L'installation du stand doit se faire le vendredi 8 novembre de 8h00 à 13h00. Le démontage des stands doit se faire le dimanche 10 novembre de 18h à minuit. La salle dispose d'un parking sur lequel les exposants pourront stationnés.
- Les emplacements des stands sont affectés par l'organisateur, selon le nombre de modules demandés et

la configuration de la salle. En aucun cas les exposants ne pourront revendiquer la réservation d'un emplacement particulier. Un plan de la salle et des stands sera envoyé à chaque participant avant le marché textile. Un marquage au sol sera à respecter obligatoirement par les exposants.

- Dans un souci d'homogénéité, l'organisateur demande aux exposants de recouvrir les tables fournies d'un tissu noir. L'organisateur prévoit une signalétique pour chaque entreprise ou créateur. Il est demandé à chaque exposant de soigner la présentation de son stand.
- Les tissus, coupons, produits finis et accessoires doivent être étiquetés en précisant très clairement la composition, le prix, la largeur du tissu et l'origine.

5. ENTRÉES PAYANTES

L'entrée au Marché textile sera payante pour le public au prix de 2€ par personne, gratuite pour les moins de 12 ans. Une entrée acquittée est valable pour tout le week-end.

Nous vous remettrons des badges « Exposant » à votre arrivée le vendredi 8 novembre. Ils vous permettront d'entrer et sortir librement pendant toute la durée du marché textile. Il vous en sera remis 2 par stand. Chaque exposant se verra également offrir 5 entrées pour le marché textile.

6. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

- L'organisateur veille au bon déroulement de la manifestation aux dates, heures et lieux indiqués dans le dossier de participation, sauf cas fortuit ou de force majeure. Il s'engage à mettre en place les mesures sanitaires et de sécurité en vigueur au moment de la manifestation.
- L'organisateur s'engage à fournir le matériel cité ci-dessus.

7. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

- Chaque exposant s'engage à exposer et à ouvrir son stand pendant toute la durée de l'exposition : du vendredi 8 novembre à 14h au dimanche 10 novembre à 18h.
- Chaque exposant doit faire son affaire de l'assurance des personnes qui vendent sur son stand, de ses matériels et de ses produits notamment. Il s'engage à joindre au dossier de candidature une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité. Aucune responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée.
- Chaque exposant s'engage à respecter strictement la superficie attribuée en fonction de sa demande.
- Chaque exposant est en charge de l'encaissement de ses propres articles sur son stand.
- Chaque exposant devra veiller au respect des mesures sanitaires et de sécurité mises en place sur son propre stand.

8. CONDITIONS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation de réservation de stand devra être formulée par écrit et adressée au Musée du tissage et de la soierie, 125 Place Vaucanson, 42510 BUSSIÈRES ou par mail à info@museedutissage.com.

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Pour toute demande d'annulation reçue avant le 15 septembre, le Musée s'engage à rembourser l'intégralité du paiement versé au titre de location du stand. Le remboursement sera effectué après le marché textile.
- Après le 15 septembre, aucune annulation ne pourra donner lieu à un remboursement des frais d'inscription.

9. SÉCURITÉ

Un gardiennage est assuré à l'intérieur de la salle durant la journée, la salle est fermée à clé durant la nuit.

10. RESTAURATION

Une buvette sera disponible dans la salle. Des boissons chaudes seront à votre disposition. Une solution de restauration vous sera proposée sur place.

Le village n'a plus de restaurant mais une boulangerie et une épicerie sont situées à proximité de la salle.

10. DROITS A L'IMAGE

En acceptant de participer au marché textile, l'exposant autorise l'organisateur à utiliser toutes photos prises par son équipe de photographes agréée pendant la manifestation et sur lesquelles il parait.



**Musée de la Cravate
et du Textile**

7 rue Jacquard
42360 PANISSIERES
04 77 26 23 46
musee@panissieres.fr

**Musée du Tissage
et de la Soierie**

125 Place Vaucanson
42510 BUSSIÈRES
04 77 27 33 95
info@musedutissage.com



**Inscription au Marché textile
48h de la création textile - Bussières
Du 8 au 10 novembre 2024**

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez participer au marché textile organisé dans le cadre des 48h de la création textile du 8 au 10 novembre 2024, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement ci-joint.

Afin de confirmer votre participation, il est nécessaire de nous retourner le bulletin d'inscription ci-contre complété et accompagné du règlement des frais de location.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sincères salutations,

Julie Desnoyer
Musée de Panissières

Emmanuelle Bernard
Musée de Bussières

La société.....
Numéro SIRET/SIREN.....
Représentée par :
Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....
Portable.....
Mail.....
Site Internet.....

Réserve mètres linéaires pour le marché textile qui se tiendra du vendredi 8 novembre à 14h au dimanche 10 novembre à 18h, dans la salle d'animation – Place des Filles Michaud – 42510 BUSSIÈRES.

soitx 150€ =€ pour les vendeurs de tissus

soitx 80€ =€ pour les artisans créateurs

Besoin en électricité : Oui Non

Démonstration proposée :

.....
.....

Fréquence de la démonstration :.....

Surface nécessaire :

S'engage à respecter les clauses du règlement du Marché textile.

S'engage à joindre à ce courrier le règlement des frais de location, une présentation de son activité et une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Fait à _____, le _____
Signature